

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 82-47 du 3 Février 1982

portant nomination du Camarade OSHO Pierre en  
qualité de Directeur du Centre National  
d'Education Révolutionnaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU l'ordonnance N° 75-21 du 24 Mars 1975 fixant la composition du Cabinet  
du Président de la République et la structure des Ministères, notamment  
son article 15 ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution  
Populaire du Bénin ;

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du  
27 Janvier 1982,

DECRETE :

Article 1er.— Le Camarade OSHO Pierre est nommé Directeur du Centre National  
d'Education Révolutionnaire (CENER).

Article 2.— Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction  
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 3 Février 1982

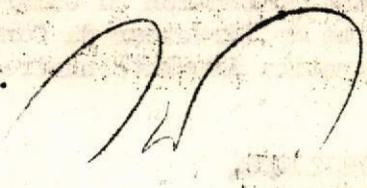
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Information et de  
la Propagande,



Isidore AMOUSSOU



Martin Dohou AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 6 ANR 4 CPC 6 PG/PPC 2 SGG 4 MF - MIP 8 autres  
Ministères 20 DPE - DLC - INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT - ONEPI - Gde  
Chanc 3 DB - DCF - DSDV - Trésor - DI 20 DPE au MTAS 2 BCP 1 UNB - FASJEP -  
INSJA - BN - DAN 10 intéressé 1 JORPB 1.